

SPÉCIALISATION



# DROIT BANCAIRE ET BOURSIER

UNE MENTION DE SPÉCIALISATION  
EN USAGE DANS LA PROFESSION

**POUR TOUS  
LES AVOCATS  
INTERVENANT DANS  
LES OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES ET  
LA RÉGULATION  
DES MARCHÉS**

Le certificat de spécialisation « droit bancaire et boursier » valorise l'expertise de l'avocat dans les opérations financières et la réglementation des marchés. **Celui-ci intervient sur les questions relatives aux opérations financières, à la régulation des marchés, et sur les litiges liés au domaine bancaire.**



## QUI PEUT SE SPÉCIALISER ?

Tout avocat justifiant d'une pratique professionnelle continue **d'au moins 4 années au moment de la demande.**

## POURQUOI ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION DROIT BANCAIRE ET BOURSIER ?



Pour dynamiser votre exercice professionnel devenez spécialiste en droit bancaire et boursier, **une des 28 mentions de spécialisation fixées par arrêté du garde des Sceaux.**



Pour valoriser l'image de votre cabinet et améliorer la lisibilité de vos compétences par le public. La spécialisation représente **un gage de qualité, de crédibilité, de valorisation des prestations et de sécurité pour la clientèle.**



Pour garantir le développement de votre cabinet et de votre activité. La reconnaissance d'une compétence spécifique est **une réelle valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.**



## AVANTAGES PRATIQUES



Toute mention de spécialisation peut être **utilisée sur l'ensemble de vos supports de communication** : papeterie, publicité, site Internet, etc... **Indexation claire au sein de l'Annuaire des avocats de France**, consultable en ligne par le grand public et mis à jour régulièrement par le Conseil national des barreaux. Vous pouvez également solliciter **une qualification spécifique** qui vous permet de préciser un champ juridique d'intervention privilégié au sein de la mention de spécialisation. **Cette demande doit nécessairement être présentée lors du dépôt de la candidature.**



## BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service spécialisation du CNB pour tout besoin de précision :

[specialisation@cnb.avocat.fr](mailto:specialisation@cnb.avocat.fr)  
+ 33 (0)1 53 30 24 79

## QUEL COÛT ?

Les droits d'inscription de **800 €** doivent être acquittés au moment du dépôt du dossier.

## ENTRETIEN DE VALIDATION DE LA MENTION

L'entretien dure 40 minutes et se tient devant un jury composé de deux avocats spécialistes, un universitaire et un magistrat. Le jury procède à l'entretien du candidat sur la base de son dossier et vérifie, par une mise en situation professionnelle, que les compétences de l'avocat sont acquises dans le domaine de spécialisation revendiqué.